02 2007

« Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous »

Traces de l’histoire en mouvement

Antonella Corsani

« Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous », est le titre d’un texte de la Coordination des Intermittents et Précaires, paru dans son journal « Interluttants »[1]. Mais aussi, c’est la phrase qui apparaît en conclusion de quelques-uns de ses tracts. Comment les multiples « je » deviennent « nous » ? Comment, ce « nous », fragile et puissant à la fois, peut-il prétendre porter la parole de « tous » ?

L’histoire du mouvement des intermittents[2] est longue, elle dure depuis le 27 juin 2003, et les traces de cette histoire remontent en fait assez loin dans le temps. Il s’agit d’une histoire dense et aux dimensions multiples, il me serait impossible de restituer en peu de temps cette intensité et cette richesse. Je me propose alors de lire cette histoire en suivant un chemin de traverse et à partir d’un angle visuel particulier, celui de la construction d’un « nous » et du rapport entre ce « nous » et le « tous ».

La difficulté toujours grande de la construction d’un « nous », la fragilité du rapport entre ce « nous » et le « tous », c’est ça, je crois,

qui est au cœur des questions. Et c'est dans les réponses que l'on s'invente et que l'on expérimente qu'il est possible de déplacer l'alternative entre l'« universalisme » comme récit totalisant du monde et les politiques identitaires, vers ce que Donna Haraway définit comme les politiques des savoirs situés. C'est-à-dire « des politiques et des épistémologies liées à un lieu, à un positionnement, à une colocation, où la partialité est la condition pour que nos propositions de savoir rationnel soient entendues ». Qu'est ce que « se positionner » ? « Se positionner ne signifie pas faire une liste d'attributs ou assigner des étiquettes comme race, sexe et classe. La position d'un sujet ou d'un objet n'est pas l'autre face, concrète, par rapport à celle, abstraite de la 'décontextualisation'. La position est le jeu de l'enquête critique, toujours partielle [...] La position est partielle dans le sens aussi où elle est valable pour certains mondes mais pas pour d'autres ». Les savoirs situés ne sont pas « mon savoir » et « ton savoir », ils sont le produit d'une relation. C'est pourquoi le « nous » et le « tous » sont toujours une construction, et une construction partielle : ce n'est jamais donné, c'est un processus d'autant plus complexe qu'il doit défier aussi bien le relativisme et l'essentialisme que les prétentions, toujours présentes, à une totalisation de la critique.

L'histoire du mouvement des intermittents a toujours été traversée par les questions du « nous » et du « tous » et l'expérience de ce mouvement peut être lue comme l'expérimentation d'une politique de « savoirs situés ». Je vais essayer de traiter ces questions à partir de l'histoire d'un nom, celui que s'est donné le mouvement (ou, du moins, l'une de ses composantes importantes) : Coordination des Intermittents ET Précaires. Mais avant il faut que j'explique ce qu'est un intermittent du spectacle.

L'intermittence du spectacle et les déplacements de l'ordre binaire

L'intermittent du spectacle constitue une figure d'exception en Europe, car dans la plupart des pays européens, les personnes travaillant dans les secteurs du spectacle (cinéma, audiovisuel, spectacle vivant), et plus largement dans le secteur de la culture, ont généralement un statut soit de salarié, soit de travailleur indépendant. Plus particulièrement, les artistes ont le plus souvent un statut « free-lance ». Mais l'intermittent du spectacle est une figure d'exception aussi en France. L'intermittence dans le secteur du spectacle ne définit pas un statut, mais un régime spécifique d'indemnisation chômage.

Ni salarié classique, ni travailleur indépendant (free-lance), l'intermittent du spectacle est un salarié à l'emploi discontinu, aux employeurs multiples, aux rémunérations variables suivant les projets et les employeurs. Cette figure se définit au croisement du droit du travail et du droit social. Les personnes travaillant dans le secteur du spectacle, artistes et techniciens, peuvent être embauchées en tant que salariés du spectacle avec des contrats de travail qui dérogent aux normes du contrat de travail canonique. Les contrats peuvent être aussi – et sont souvent – très courts : parfois de quelques heures seulement. Une entreprise peut très bien, sans contraintes majeures, enchaîner plusieurs contrats (dans le temps) avec un même salarié. Cependant, ces salariés atypiques bénéficiaient, depuis les années 1960, d'un régime d'assurance chômage spécifique : les critères d'ouverture des droits étant relativement souples, ce régime assurait à bon nombre d'entre eux une continuité de revenu alors qu'ils pouvaient connaître une radicale discontinuité de l'emploi. Le financement était assuré sur le principe de solidarité interprofessionnelle, principe de l'Unedic

(institution créée en 1958 et ayant une double mission : organe de négociation entre les partenaires sociaux [patronat et syndicats] et organe de gestion des cotisations patronales et salariales).

Ainsi, pour un bon nombre d'intermittents, la précarité de l'emploi ne comportait ni la précarisation, ni la paupérisation et elle permettait des espaces d'autonomie dans la gestion des différentes temporalités de la vie, mais aussi dans le choix des projets dans lesquels ils s'investissaient.

Jusqu'aux années 1980, leur nombre était très limité. C'est depuis le début des années 1980, qu'il a augmenté : en 2003, on comptait environ 100000 intermittents indemnisés, et on estimait à 30000 le nombre d'intermittents non indemnisés, c'est-à-dire que quelques 30000 personnes ne replissaient pas les conditions pour l'ouverture des droits, et de ce fait était exclues, de manière provisoire ou permanente, du régime d'indemnisation chômage.

Cette croissance du nombre d'intermittents relève d'un processus double : l'un induit par une dynamique institutionnelle, l'autre par des dynamiques subjectives. A partir des années 1980, avec les gouvernements de gauche, les politiques culturelles et les politiques de la ville contribuent largement à une diffusion des activités artistiques et culturelles auprès de nouveaux publics, une multiplicité d'activités se développe au sein des espaces urbains (occupation de friches, développement des arts de la rue...). En même temps, l'afflux massif des jeunes générations vers les métiers du spectacle et de l'art traduit le désir, porté par les luttes sociales des années 1960 et 70, d'une démocratisation des accès à la création, à la culture et à l'art : il ne s'agit pas seulement du droit de « voir » mais aussi de « faire ».

Si le régime de l'intermittence offre aux structures employeuses des marges importantes de flexibilisation des emplois, il rend aussi possible une plus grande autonomie, pour les intermittents, dans la détermination des temps de travail, dans le choix des projets pour lesquels on travaille et des personnes avec qui on travaille. Le régime d'indemnisation chômage des intermittents du spectacle est alors aussi ce qui permet une plus large autonomie du « faire » et du « faire autrement ».

Entre le temps en emploi et le temps au chômage, les temps de l'intermittence sont aussi ceux du travail, qui peut correspondre, pour certains intermittents, au temps de l'élaboration de projets. Souvent employés dans leur propre structure, beaucoup d'intermittents alternent des emplois en tant que salariés et des activités en tant que porteurs de projet.

L'intermittence peut être pensée comme une « zone de frontière » entre l'emploi et le chômage, comme une forme hybride entre le salariat et le travail indépendant. Elle déplace les oppositions binaires qui opposent au temps de l'emploi, considéré comme temps productif, un temps du non-emploi considéré comme temps chômé ; qui opposent également autonomie et subordination, salarié et employeur. Parfois au chômage, parfois en emploi, ni salarié ni entrepreneur de soi, l'intermittent est cette figure d'un déplacement possible des logiques binaires qui nous dominent et structurent nos vies.

…ET PRECAIRES

Au nom d'un déficit structurel et croissant, le régime d'indemnisation chômage des intermittents du spectacle est remis radicalement en cause par un protocole de réforme proposé par le

Medef – organisme patronal – et signé le 26 juin 2003 par les syndicats jugés « représentatifs » mais minoritaires dans le secteur. Conformément à la procédure, le gouvernement a donné par la suite son agrément à l'accord. Un mouvement de grande envergure naît le soir de la signature. Il se constitue dans l'action : l'occupation massive du Théâtre de la Colline, à Paris, puis, le lendemain, l'occupation de la Villette.

L'assemblée du 28 juin, à laquelle participent plus de mille personnes, adopte par vote le nom que se donne le mouvement : « Coordination des Intermittents ET Précaires ».

Je veux insister sur deux points : la forme coordination et la conjonction ET qui relie Intermittents et Précaires.

C'est la forme coordination qui s'affirme. Cela constitue l'aboutissement d'un processus déjà présent dans les luttes sociales des années 1990 (étudiants, infirmières), un processus fait d'expérimentations de nouvelles formes d'organisation politique. Des formes dans lesquelles la parole circule de manière horizontale, laissant l'espace à la parole et à l'initiative de chacun : le nous n'est pas donné par une identité qui lui préexisterait, il est à construire. Mais la forme coordination n'a rien de stable, elle est elle-même précaire, faite de la fragilité des relations, quelque chose dont les modes d'existence sont toujours à réinventer.

La coordination est faite des singularités qui la composent, mais elle les dépasse aussi dans un « nous » qui est mouvant et qui ne cesse d'être réinterrogé. Un « nous » d'autant plus complexe et problématique que les « je » qui le composent se forgent comme multiplicité car chacun de nous participe de manière transversale à plusieurs communautés, personne n'est complètement dedans, personne n'appartient de manière totalisante à une seule de ces

communautés. Les intégrations sont toujours partielles, mais pas pour autant moins puissantes dans la constitution d'un « nous ».

La question est bien celle de ce « nous » et de l'identité collective à même de porter ce « nous ».

Le problème qui s'est posé immédiatement a été celui d'une identité collective « stratégique » qui soit aussi, nécessairement, l'expression d'identités contradictoires, partielles. Puis, et en même temps, une autre question, celle de la construction d'une parole commune qui ne sera jamais expression d'une parole unique (qui ne serait en tant que telle que l'écrasement des paroles singulières) mais qui doit être le « plus petit dénominateur commun » d'un réseau affinitaire dont la puissance se donne dans l'action. Pour simplifier, je vais séparer ces deux questions, bien qu'elles soient inséparables dans l'histoire du mouvement : celle de l'identité collective et celle de la construction d'une parole commune.

La question de l'identité collective « stratégique » se pose avec le nom que se donne la coordination : Intermittents ET précaires. Ce que je veux souligner avec force ici, c'est le « ET PRECAIRES », car c'est bien dans ce ET PRECAIRES que l'on retrouve le problème mais aussi toute la puissance du mouvement. Sa fragilité et ce qui en a assuré la durée.

Ce n'est pas la coordination des artistes et techniciens du spectacle, ce n'est pas la coordination des professionnels du spectacle, le nom que l'on se donne est Coordination des Intermittents ET PRECAIRES. Ce nom est ce par quoi il y a à la fois désidentification et ouverture pour la construction d'une identité collective stratégique. Ouverture, déjà, à tous ceux qui sont intermittents du spectacle mais qui ne sont pas indemnisés, ouverture possible, bien que toujours problématique, aussi, à tous

les autres intermittents de l'emploi. La coordination devient cet espace dont parlait Donna Haraway, « construit de manière consciente, qui ne peut affirmer la capacité d'agir sur la base d'une identification naturelle, mais seulement sur la base de la coalition consciente des affinités ». Affinités recherchées et questionnées à partir de la conjonction ET qui relie intermittents ET précaires, affinités recherchées et questionnées à partir d'une confrontation des pratiques d'emploi et des pratiques de travail.

Mais ce ET PRECAIRES n'a jamais cessé d'être questionné, en suscitant des débats toujours passionnés. Dernier en date, le débat autour de l'organisation de la manifestation parisienne du réseau EuroMayday, en rappelant que l'un des enjeux de la Mayday était de rendre visible et de construire autour de la figure du précaire une figure antagoniste, susceptible de porter le POUR TOUS.

Tout intermittent est précaire, si l'on s'en tient au caractère discontinu des emplois et à l'imprévisibilité. Pour certains, le mot précaire, ajouté au mot intermittent, peut être assumé sans plus de questionnements : c'est une condition de facto, un mot qui renvoie immédiatement au vécu quotidien. Mais précaire est un mot ambigu, cette ambiguïté est déjà dans ce qui relie l'origine étymologique du mot et le sens courant du terme. Le mot précaire nous renvoie au terme latin *precarius*, « obtenu par la prière » ; c'est une demande, mais aussi une soumission. Suivant le sens courant, précaire est ce « dont l'avenir, la durée ne sont pas assurés ». La précarité est à la fois ce qui libère l'énergie créatrice et, en même temps, ce qui nous enferme. C'est la peur du lendemain mais aussi la honte de l'assignation à comparaître devant le « tribunal social » qui s'arroge le droit de juger ceux qui sont les mauvais, les incapables, les faibles, et de nommer précaires ceux qui seraient une synthèse du mauvais, de l'incapable, du faible.

Si certains saisissent dans le fait de se nommer précaires la possibilité d'un renversement de l'assignation du pouvoir, pour d'autres la tentation de revenir sur des identités rassurantes est toujours présente. Le ET PRECAIRES ne cessera pas d'alimenter les débats au sein de la coordination en enrichissant aussi, à chaque fois, la réflexion collective.

La lutte des intermittents est une lutte pour les « droits sociaux », une lutte contre les politiques de précarisation des conditions de vie. Une lutte pour revendiquer la reconnaissance d'une richesse produite hors du temps en emploi. Défendre le régime de l'intermittence, c'est aussi défendre la possibilité d'échapper au joug de la prière. Mais défendre le régime de l'intermittence, c'est aussi défendre la possibilité de FAIRE, de TENTER, d'autres formes de la politique, d'autres expressions artistiques, d'autres formes de vie.

Sans vouloir réduire l'importance des tensions liées à ce ET PRECAIRES, je crois que le ET PRECAIRES est ce qui a donné la force du NOUS, ce qui a permis de donner une dimension immédiatement politique au mouvement en évitant les risques de corporatisme et de revendications identitaires. Force et fragilité d'un NOUS qui ne sera jamais que recomposition de fragments de « je ».

IJ = OK La puissance du nous

Je voudrais en venir maintenant à la question de la construction d'une parole commune.

Il y a certainement eu une parole commune immédiate, spontanée, c'est le NON à la réforme qui s'exprime dans les actions. Mais au NON a succédé : NOUS AVONS UNE PROPOSITION A VOUS FAIRE.

Il fallait réformer le régime d'indemnisation chômage, mais autrement. Le Nouveau Modèle d'indemnisation chômage élaboré par la Coordination des Intermittents et Précaires est issu d'une confrontation des pratiques d'emploi et de travail des uns et des autres, une confrontation qui a duré plusieurs semaines, faite de réunions interminables et passionnantes.

Le processus de construction du Nouveau Modèle est un processus que l'on pourrait qualifier d' « *empowerment* », suivant la définition qu'en donne Isabelle Stengers : « L'ensemble des processus et des recettes par où chacun des membres d'un collectif acquiert, grâce aux autres et avec les autres, une capacité propre de penser, de sentir, de décider qu'il n'avait pas individuellement ».

Le Nouveau Modèle constitue en quelque sorte un au-delà de l'indemnisation chômage, et il se veut un modèle de garantie de la continuité du revenu en situation de discontinuité de l'emploi. Il répond à un double objectif : être adapté aux pratiques d'emploi et de travail des intermittents, permettre au plus grand nombre de pouvoir bénéficier de cette continuité de revenu dans la limite inférieure donnée par un plancher au niveau du SMIC[3].
Construit sur un principe de mutualisation, il comporte une redistribution en faveur de ceux qui perçoivent les salaires les plus faibles
et qui connaissent une plus grande discontinuité de l'emploi.

Le Nouveau Modèle se veut une alternative radicale à la Réforme, au-delà du mode de calcul de chaque dispositif (exemple : calcul de l'indemnité journalière), la différence repose sur la philosophie qui l'inspire. Il s'agit bien de deux modèles de société, l'un fondé sur le principe de l'individualisation du risque et de la capitalisation (la Réforme), l'autre (le Nouveau Modèle) sur la mutualisation et le

partage. Le choix entre ces deux modèles ne concerne pas, loin de là, les seuls intermittents du spectacle.

Il se veut une base ouverte, en ce sens que ses principes peuvent être adaptés à d'autres situations, suivant les pratiques d'emploi et de travail spécifiques à d'autres champs d'activité. Car l'intermittence, la discontinuité des emplois, sont loin de constituer la spécificité du secteur du spectacle, mais elles peuvent prendre chaque fois des formes différentes.

« Pas de culture sans droits sociaux », écrit la Coordination des Intermittents et Précaires, et ce qu'elle défend, des droits sociaux, elle les défend pour tous. Ainsi, on peut lire à la fin du texte : « Aucune de ces activités, nous n'aurions pu les faire si nous n'avions pas constaté que notre situation particulière était le reflet de toute la société. Aucune de ces activités, nous n'aurions pu les faire si nous ne pensions que ce que nous expérimentons, nous l'expérimentons pour tous, ce que nous imaginons, nous l'imaginons pour tous, ce que nous gagnons, nous le gagnons pour tous ».

Le Nouveau Modèle peut être représenté par deux formules mathématiques qui donnent les critères de détermination respectivement des indemnités journalières et du plafonnement (un seuil maximal de cumul salaires et indemnités), à la base du principe de mutualisation.

Dans un texte de la coordination, intitulé « La puissance du nous », on peut lire :

« J'ai appris que les formules mathématiques sont des constructions du monde, et que ce monde ne ressemble pas à celui que j'avais imaginé. J'ai appris que l'on pouvait changer les formules pour changer le monde. » Ces formules, qui peuvent apparaître

incompréhensibles pour un non-intermittent du spectacle, ne font que traduire le travail de confrontation, la recherche collective de celles qui pourraient être des modalités souhaitables d'indemnisation chômage, adaptées aux pratiques particulières d'emploi et de travail des intermittents du spectacle. Mais les principes de mutualisation qu'elles traduisent sont valables pour tous les salariés à l'emploi discontinu et aux rémunérations variables, le modèle est adaptable aussi à d'autres intermittents de l'emploi. C'est ici que le nous s'ouvre à tous.

Pour conclure, un mot : Je ne suis pas intermittente du spectacle mais j'ai partagé avec les intermittents du spectacle beaucoup de moments de cette histoire dont je ne suis qu'un « témoin modeste », comme je tiens toujours à le souligner. Témoin modeste, au sens de Donna Haraway, ça veut dire que j'assume la responsabilité et la vulnérabilité de mes propres visions et représentations.

Toutes les traces de cette histoire sont sur le site de la Coordination des Intermittents et Précaires : http://www.cip-idf.org/. *Sur le site sont également disponibles tous les éléments pour s'approprier le modèle élaboré par la Cip- IdF.*

[1] http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=3126

[2] Lire aussi : Wissensproduktion und neue politische Aktionsformen. Die Erfahrung der Intermittents in Frankreich http://transform.eipcp.net/transversal/0406/corsani/de

[3] Salaire Minimum de Croissance, qui se situe en France autour de 1300 euros par mois.